

Le 19 Décembre 1994



Maison des Associations  
Avenue de Verdun  
38260 La Côte St André

M. le Président,  
M. les conseillers généraux,  
Mesdames, messieurs,

Bièvre-Liers Environnement est née il y a un peu plus de deux ans d'un constat :

-La multiplication des signes avant-coureurs des mutations progressives de la région induisant à terme le risque de la perte de son identité.

-De nombreux projets portant atteinte à la qualité de la vie et de l'environnement, et une dégradation d'un certain nombre d'indicateurs (qualité de l'eau, augmentation des flux journaliers de travail, mitage des paysages par l'habitat, inondation, multiplication des décharges, etc).

-Le besoin de l'existence d'une association couvrant le secteur Bièvre-Liers Bonnevaux Chambaran, devant être capable de réfléchir sur l'avenir de la région et de devenir une force de propositions pour un développement harmonieux en accord avec l'exceptionnelle qualité de l'environnement.

#### Que voulons-nous ?

-Devant l'extension continue d'une ossature urbaine évoluant vers la création d'une vaste conurbation à la périphérie de notre région (agglomération lyonnaise/3 millions d'h., axe alpin/env. 1 million), nous souhaitons que, par un développement original, notre "pays" devienne un poumon vert au coeur de ce dispositif urbain, et que la réflexion à tous niveaux quant à son devenir englobe la prise en compte de la qualité de l'environnement. Cette dimension, insuffisamment développée dans le constat/présentation/travail, est incontournable dans le projet de contrat global, comme l'a souligné très justement Monsieur le Préfet Leurquin.

Cette vision, partagée par beaucoup d'acteurs politiques et socio-économiques, est confortée par les résultats de la réflexion engagée par le Comité de Pilotage du futur Schéma Directeur de l'Agglomération Grenobloise auquel adhèrent quatre de nos cantons ; en effet, il définit la Bièvre comme étant l'une des grandes unités paysagères à vocation rurale à préserver à tout prix.

-Nous pensons que l'association Bièvre-Valloire-Avenir correspond, par sa structure et son objectif de Contrat Global, avec ses six cantons, à une définition géographique correcte, avec le regret cependant que n'y soient pas associés les cantons ouest, vers la vallée du Rhône, ceux de la Drome compris, ainsi que dans sa globalité, celui de St Etienne de St Geoirs. Nous abondons aussi dans le sens que seul un règlement global soit satisfaisant pourvu qu'au terme des deux ans de travail, une structure de suivi et de contrôle (à définir) soit mise en place, qu'elle joue pleinement le rôle qui lui sera imparti, et qu'en son sein, une représen-

tativité des acteurs socio-économiques soit effective.

-Nous regrettons, et c'est un point sur lequel nous insisterons, que le document ne définisse pas en préambule une image claire de ce que demain nous voulons que soit notre région. Le danger, pour nous, dont certains aspects transparaissent dans le document, est, que très vite, des contradictions fondamentales dans les objectifs apparaissent entre les divers projets. Par exemple, quel lien entre le développement attendu de l'aéroport et l'axe de Bièvre d'une part, et la qualité de la vie, le développement du tourisme rural d'autre part ?

Il est difficile d'accepter l'idée a priori d'un axe routier entre la Bièvre et la vallée du Rhône en escomptant des retombées industrielles, sans aucun projet précis alors que rien ne vient étayer le fait qu'une telle création serait susceptible d'apporter un quelconque bénéfice en terme de revitalisation du tissu économique. Au contraire, nous ne pouvons que nous interroger sur les nuisances qu'un tel projet ne manquera pas de générer :

-Coupure de la plaine en deux entités : comment organiser des circuits pédestres, équestres, de cyclotourisme faisant la liaison entre Bonnevaux et les Chambarans ?

-Augmentation, à terme, des flux routiers déjà importants, voire création de nouveaux flux purement de transit dont l'intérêt économique est nul. Le seule chose que l'on puisse en attendre est une mise à mal de l'environnement, et des nuisances accrues pour les populations.

-Quel sera l'impact de l'axe de Bièvre sur les points noirs en aval (Semons, Lieudieu...) ?

-Risque d'accentuation des migrations journalières de travail vers les grandes agglomérations qui accaparent le développement économique (cf. études du GID Bièvre/Valloire et Nord Isère)). Parallèlement, de nouvelles populations dont l'activité est située dans ces grandes agglomérations seront attirées par notre région et contribueront à son évolution vers une banlieue dortoir.

A notre sens, c'est donc au contraire à partir d'une image à définir clairement que doivent être mises en place toutes les réflexions et futures actions, afin de tendre à long terme au plus près de sa définition.

-Fort de cette image, il faudrait très vite assurer plus de transversalité entre les différentes commissions de BVA, pour donner au projet la cohérence indispensable qui conditionnera son succès. Il faudra également élargir, autant que possible, la base des acteurs socio-économiques, en recensant, par exemple, toutes les initiatives, et elles sont nombreuses, et en incitant leurs acteurs à s'associer au projet. Ils peuvent se révéler des auxiliaires précieux, il faudra en conséquence envisager des aides financières plus substantielles au monde associatif, trop souvent délaissé.

-Un problème tenant à la démocratie se fait également jour : il sera indispensable de trouver les moyens permettant d'associer plus étroitement la population aux travaux de l'association.

-Il existe dans notre "pays" des pôles urbains internes encore dynamiques et relativement autonomes par rapport aux grandes agglomérations ; nous sommes persuadés qu'il existe chez nous des compétences suffisantes pour envisager un développement propre et original. Le problème de l'emploi ne devra pas être le prétexte à un rêve industriel, ce n'est pas notre vocation : l'évolution des actifs par secteur d'activité (étude du

GID) nous montre la tendance : moins d'emplois industriels, gonflement des emplois du tertiaire. La tendance est générale, la formation professionnelle doit accompagner cette mutation de l'emploi. Dans cette optique, une prospection dans le domaine des emplois liés à l'environnement nous paraît indispensable.

Or, si nous sommes en accord avec de nombreuses orientations présentées dans le document, nous constatons que **l'environnement n'y occupe pas une place suffisamment importante.**

L'image du pays est celle d'une région rurale, agricole, dans une position clef par rapport aux grandes métropoles, position qui peut lui permettre de répondre au besoin grandissant de nombreuses personnes d'un contact plus étroit avec le milieu naturel. Ainsi, faut-il réfléchir à l'extension raisonnée de sa dimension touristique. Couper la plaine en deux par une grande voie reliant la vallée du Rhône à la région grenobloise nous semble en contradiction avec cette orientation. L'axe de Bièvre devra donc demeurer un projet limité, et les POS des différentes communes devront intégrer cette limitation en interdisant toute velléité d'extension future. En outre, ces POS devront intégrer des dispositions permettant la maîtrise de l'habitat, afin d'éviter une trop forte diffusion dans les paysages et les problèmes qui en résultent.

Enfin, toujours dans le domaine des transports, alors qu'on réfléchit à la création de grands axes, rien n'est actuellement fait pour créer un réseau de transport collectif qui puisse offrir une alternative crédible à l'utilisation massive des transports individuels. Il s'agit d'un projet transversal qui fait à la fois intervenir l'environnement (limiter les déplacements individuels, et par là-même éviter des infrastructures coûteuses à créer et à entretenir, et génératrices d'importantes nuisances), l'insertion (on peut parfaitement imaginer confier l'étude et la réalisation d'un tel projet à des associations d'insertion) et porteur d'un renforcement d'une identité de pays.

La qualité de l'eau est également un problème crucial qui devra, à court terme, trouver des solutions. En effet, si l'on ne prend comme marqueur de qualité que le taux de nitrates, on s'aperçoit que celui-ci avoisine ou dépasse la norme maximale autorisée de 50 mg/l ; de ce fait, de nombreux captages vont être déclarés officiellement non potables. Il faut souligner qu'un taux de seulement la moitié (25 mg/l), largement atteint presque partout, représente officiellement des dangers pour les jeunes enfants. Le problème est donc grave, et nous demandons, dans un premier temps, que les diverses expérimentations conduites pour diminuer les apports de produits artificiels dans l'agriculture soient rapidement généralisées à l'ensemble du secteur.

Enfin, une réflexion d'ensemble doit être menée sur le patrimoine au sens large de notre pays. Son architecture de pisé doit faire l'objet d'une attention particulière, car, outre ses qualités propres, elle présente un intérêt touristique non négligeable et donne son caractère à notre pays. Des aides à la restauration et à la réhabilitation doivent être envisagées. Cela est également vrai pour le patrimoine historique, pour lequel les mêmes dispositions devraient être prises, accompagnées, en préalable, d'un recensement soigneux et exhaustif.

Un recensement des ZNIEFF doit être mené ainsi que la réhabilitation des zones humides malmenées ou supprimées au cours des ans. Le tourisme vert ne peut se développer dans un environnement trop détérioré, et l'on risque de s'exposer à de graves déboires si cette donnée n'est pas placée au centre de nos réflexions.

Un des intérêts de BVA, serait aussi de réguler et contrôler des projets, globaux dans les faits, mais adoptés de manière parcellaire par chaque commune. Un exemple préoccupant : nous avons recensé actuellement quarante décharges comblées ou en activité, qui distillent lentement leurs poisons dans la nappe phréatique. Elles résultent toutes de la transformation de carrières en décharges sans que jamais aucun plan d'ensemble n'ait été discuté. Il s'agit là d'une atteinte très grave à l'environnement ; le problème doit être traité et résolu à l'échelle de BVA.

De même, la multiplication anarchique des lignes électriques et téléphoniques posent problème ; il serait intéressant que des études d'enfouissement soient réalisées, au moins pour les plus gênantes (lignes haute-tension).

Nous pensons profondément que l'environnement, loin d'être une gêne pour notre "pays", représente au contraire un atout générateur d'emplois et de bien-être pour les habitants. Qu'il nous soit permis d'en donner un seul exemple :

Les haies ont presque toutes disparu à la suite des remembrements opérés dans notre "pays". Leur replantation et leur extension se heurtent à des problèmes de tous ordres et notamment financiers. Or, nous pensons qu'avec un projet solide, il serait possible d'obtenir des financements importants. L'intérêt d'un tel projet serait multiple :

- Développement de la faune et de la flore.
- Augmentation des rendements agricoles, ce qui contribuerait à diminuer encore plus l'incorporation d'engrais aux cultures.
- Diminution considérable de la vitesse des vents dominants (bénéfique pour les habitants et ...les cultures).
- Les haies jouent un grand rôle épurateur ; elles contribueraient donc fortement à l'assainissement des eaux.
- Les haies retiennent l'eau, leur présence éviterait les problèmes de ruissellement et d'inondation que nous avons connu ces derniers temps, problèmes amplifiés par le fait que plus aucune barrière naturelle ne vient atténuer l'effet de précipitations importantes et que les zones humides sont maintenant en surface trop restreinte pour "éponger" et infiltrer les surplus. Les précipitations exceptionnelles ont certes toujours existé, mais leur effet a été considérablement amplifié par l'action humaine.
- La qualité du paysage est restaurée et ajoute une plus-value certaine en terme d'intérêt touristique.
- Les haies peuvent être exploitées de différentes façons : la cueillette en est une, mais des localités ont trouvé des moyens originaux. Les tailles de haies sont récupérées et servent au chauffage d'édifices publics (écoles, mairies...). Mieux, cette activité génère des emplois durables et l'autosuffisance financière est assurée par les économies réalisées dans l'approvisionnement énergétique.

Ainsi, une action en faveur de l'environnement se trouve en fait devenir une source de bienfaits variés et complémentaires pour une région. A notre sens, c'est là que réside l'intérêt de la prise en compte de l'environnement dans tout projet collectif, et notamment dans BVA où il doit tenir toute sa place.

*Veillez agréer, Monsieur le Président, messieurs les Conseillers Généraux, mesdames et messieurs l'expression de nos sentiments distingués.*